



■ **Décision n°2022-572**
Culture

Le maire de Creil,
Direction des affaires générales

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la Ville de Creil souhaite faire au prestataire monsieur Guillaume TEZIERE, pour réaliser une fresque sur la devanture du 32 rue Jean Jaurès à Creil dans la continuité du projet « Action cœur de ville », avec l'espace Matisse jusqu'au 31 décembre 2022.

■ **Article 1 :** de signer une convention de prestation de services avec monsieur Guillaume TEZIERE, sise 4 rue de Mimbertain à Pont Sainte Maxence (60700), pour la réalisation de la prestation susmentionnée.

Article 2 : de verser à ladite société le montant de la prestation fixé à 1 740€ TTC. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville de Creil.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE 08/12/2022
Transmission aux services de l'Etat 08/12/2022
Publication numérique sur le site de la Ville :
Notification 08/12/2022
Affiché le

Jean-Claude VILLEMMAIN


Maire de Creil
Président de l'ACSO
Creil, le 1er décembre 2022

Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »
Corinne FABLET

